

ECHO-flash

Journal d'Information des Militants CGT de l'Allier

n°289 – mai/juin 2020

Breves luttes :

Une cascade d'actions

Témoignage FAPT

Pages 8 et 9

Formation :

Réadaptation du
plan départemental

Pages 6 et 7

Syndicalisation :

Un plan de communication ambitieux à décliner
en territoires

Page 5

Lyon : 1er juillet, soutien à Sébastien Claire



C'est grave, Docteur ?

Les personnels des hôpitaux, des EHPAD et du médico-social ne veulent plus d'applaudissements ni des promesses, ils veulent des actes forts.

Depuis plus de 10 ans, la santé est sacrifiée sur l'autel de l'austérité, le manque de personnels, de lits, de matériels, d'investissements qui ont pour conséquences directes la saturation des services et des agents épuisés.

Nous subissons un plan social sans précédent pour réaliser des économies au détriment d'une prise en charge de qualité des usagers.

Les 16 et 30 juin furent une réussite dans notre département. Nous devons continuer de maintenir la pression sur ce gouvernement et porter nos revendications dans nos établissements avec pour prochaine étape le 14 juillet à Paris. Nous avons besoin d'une protection sociale de qualité pour répondre aux attentes de la population, et un financement à la hauteur des enjeux.

Le 1er juillet, les aides à domicile du département se sont mobilisées pour faire entendre leur colère et leur détresse tant sur leurs conditions de travail quotidiennes que sur l'absence totale de reconnaissance dans leur engagement dans la lutte contre la COVID-19.

Pour l'heure, le Ségur de la Santé ne prévoit rien pour répondre à la crise sanitaire que nous connaissons depuis des années et qui nécessiterait, entre autres, l'embauche de personnels supplémentaires à hauteur de 100 000 personnes dans les hôpitaux et 200 000 dans les EHPAD. Les propositions de revalorisation de salaire qui en émanent ne répondent pas non plus aux revendications des agents qui réclament une augmentation de 300 € minimum pour toutes les catégories professionnelles.

La probabilité élevée d'une nouvelle canicule, couplée aux fortes contraintes des mesures barrières, fait craindre un été catastrophique pour nos établissements. Aux mesures exceptionnelles pour la COVID, nous réclamons des mesures exceptionnelles pour la canicule pour limiter le risque d'une nouvelle catastrophe pour les usagers. Les personnels seront, dans tous les cas, en première ligne avec des effectifs trop faibles pour assurer une rotation et une prise en charge adaptée à cette nouvelle contrainte.

Si nous nous félicitons de la victoire pour le maintien du Dragon 63 en Auvergne, nous appelons toujours à ce qu'un Hélicoptère soit stationné dans l'Allier pour venir en aide à nos services d'urgences fortement en difficulté. L'annonce d'un troisième hélicoptère affrété par le Conseil Régional rend cette solution tout à fait possible et serait la continuité logique d'une politique territoriale équitable entre les départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme.

Restons vigilants et continuons de nous mobiliser pour faire aboutir nos revendications.

Pascal Devos, membre de la direction de l'UD.

Sommaire

UNE : Photo propriété UD

P2 : Editorial

P3 : Reprise d'activité

P4 et 5 : Vie syndicale :
- Etat orga
- Syndicalisation

P6 et 7 : Formations

P8 et 9 : Brèves luttes
Pub

P10 : Journée santé/travail

P11 : Pub

P12 : Interview

Crédit photos :

- Propriété UD, CH CGT Vichy, Cécilia Amand

Editeur : Union Départementale des Syndicats CGT de l'Allier
8 bis quai Louis Blanc - 03100 MONTLUÇON
Laurent Indrusiak - Directeur de Publication
Jean Pascal Pradel - Responsable de rédaction
Site internet : www.cgt03.fr - Prix : 1 € 30 - C.P.P.A.P. 0414 S
06639
Impression : BUBBLE'COM - 03100 Montluçon

Quand la CGT « remet le couvert »

L'activité de notre organisation n'a pas vraiment cessé pendant la période de crise sanitaire, tout juste s'est-elle adaptée à cette situation inédite (voir notre précédente édition). Néanmoins, le mois de juin témoigne d'une forte reprise de l'activité revendicative (p8 et 9 de ce journal) et la CGT de l'Allier a, une nouvelle fois, porté à connaissance des pouvoirs publics les situations et exigences revendicatives collectées sur l'ensemble du département.

Une période estivale qui s'annonce chaude

Déjà, lors de la tenue de la CE de l'UD le 11 juin à Commentry (réunion qui respectait les règles de distanciation physique), l'accent était donné à la reprise d'activité des syndicats. Les dossiers chauds de la période, tels l'assurance chômage, les retraites ou encore le Ségur de la santé s'intercalent avec les projets de

restructurations et les plans de disparitions d'emplois annoncés dans des grandes entreprises comme Renault, Nokia, La Halle, Hop ou Airbus...



A l'échelle plus réduite de notre département, les actions reprennent de la vigueur. Dans la santé par exemple, avec plusieurs dates et mobilisations successives mais aussi aux impôts, à la SNCF pour soutenir des militants menacés de sanction, chez les aides à domicile, les salariés de Carrefour ou d'Onet, etc... Il est rare de constater une succession d'actions en cascade telle que nous l'avons vécu les 30 juin, 1er, 2, 7, 9 et 10 juillet 2020.

Ça n'est sans doute pas fini et nous reviendrons dans notre prochaine édi-

tion sur d'autres étapes en construction.

Réunion avec la préfecture du 26 juin

Il ne s'agit pas d'une première, rappelons qu'à l'initiative de la CGT demanderesse, plusieurs réunions se sont tenues pendant la crise sanitaire et le confinement pour faire le point avec les représentants de l'État en apportant, si possible, des solutions aux situations de crises vécues par bon nombre de salariés pendant cette période.

La dernière réunion en date, celle du 26 juin, a permis de revenir sur l'organisation des manifestations pour lesquelles la CGT a obtenu le droit de manifester.

Autre satisfaction, la CGT a obtenu des réunions du comité local d'information et de concertation dans les localités ayant des sites classés « Seveso ».

Nous avons une nouvelle fois dénoncé la situation de blocage au centre de tri postal à Yzeure pour lequel les débats contradictoires entre parties sont prévus à l'audience du 9 juillet au conseil des prud'hommes de Moulins. Nous avons également dénoncé le départ de l'hélicoptère dragon 63 qui assurait les transports sanitaires sur la région et c'est avec satisfaction que nous avons appris depuis, que, suite à la vague de protestations, il a été réaffecté à sa mission sur l'Auvergne.

Les chiffres de la DIRECCTE concernant l'Allier.

Les demandes d'activité partielle cumulées à la fin juin sont au nombre de 5514.

75 % proviennent d'entreprises de moins de 5 salariés.

Le paiement s'échelonne de 80 à 88 % en moyenne.

Le chômage enregistrerait une baisse de 4,3 % en catégorie A.

La tendance est à la reprise d'activité des contrats intérimaires.

D'après la DIRECCTE, il ne serait pas enregistré d'augmentation significative des licenciements et des ruptures conventionnelles dans notre département.

Nous avons également dénoncé la non réouverture de la CPAM de Commentry et les conditions de reprises délicates dans l'éducation nationale. La prochaine réunion est prévue à la rentrée.

Jean-Pascal Pradel



5 juin : devant l'hôtel des impôts de Moulins

A vous de jouer !

L'état des forces organisées de la CGT est, comme rappelé dans l'article sur la campagne de syndicalisation, un élément essentiel dans la construction du rapport de force. Mais c'est aussi, par le paiement des cotisations, donner des moyens à notre organisation, du syndicat à la confédération. En ce sens, un paiement régulier et une rigueur dans la gestion des cotisations des syndiqués de la CGT sont des impératifs !

Les états de paiement des cotisations de juin confirment, malheureusement, un recul de nos forces organisées pour l'exercice 2018. Même si les chiffres ne sont pas encore définitifs, la CGT devrait enregistrer la perte de près de 10 000 adhérents sur le plan national.

Notre département présente la situation suivante : 3935 FNI (donc adhérent-e-s) en 2017 (exercice clos), 3854 en 2018 (exercice clos), 3429 FNI en 2019 soit un retard de -425 FNI par rapport à l'exercice 2018, 859 FNI en 2020 soit un retard de -518 de FNI, de date à date par rapport à juin 2019.

La régularité des règlements : marqueurs de notre vie syndicale

La diminution du nombre d'adhérents, mais aussi la difficulté d'avoir un paiement régulier et correspondant à la réalité de nos forces organisées doivent nous questionner. Est-il normal qu'il faille 24 voire 26 mois pour que l'ensemble des syndicats paient leurs cotisations alors que 90 % de nos adhérents sont aux PAC (prélèvement automatique de cotisations) ?

Le retard de paiement des cotisations met notre organisation en grande difficulté (nos UL et l'UD fonctionnent essentiellement grâce aux cotisations, celles-ci nous permettent de faire fonctionner nos structures, de mener des actions, de payer les salaires, etc..).

Nous constatons bien des situations. Celles-ci mettent encore un peu plus en exergue la nécessité de développer une vie syndicale de qualité.

Afin d'échanger et de débattre sur ces questions de vie syndicale qui nous sont posées, nous nous proposons de contacter l'ensemble des syndicats de notre département.

Un plan d'action s'impose !

La confédération a fixé l'objectif d'atteindre les 100 % de syndiqués 2019 réglés au 31 octobre 2020 afin d'avoir une clôture effective de l'exercice au 31 décembre 2020, soit un exercice sur 24 mois.

C'est donc désormais l'objectif prioritaire pour l'ensemble de nos organisations que de s'emparer de la question des 0 réglés pour 2019.

En ce sens, le bureau de l'UD a décidé de l'envoi d'un courrier à l'en-



semble des secrétaires et trésoriers de nos syndicats. Une première étape qui sera suivie d'une prise de contact téléphonique avec l'ensemble des syndicats.

Il est important qu'avec ton syndicat, nous agissions ensemble pour que le bilan de l'année 2019 puisse être clôturé le plus rapidement possible, que le retard de 2020 puisse être rattrapé, étape indispensable pour concrétiser le renforcement de la CGT dans notre département.

Pour autant, des éléments de confiance !

Nos états d'orgas 2018-2019-2020 s'avèrent être des révélateurs de nos difficultés. Dans le même temps, des potentialités sont réelles à l'exemple du nombre d'adhésions réalisées en 2019 qui progresse et inverse la tendance pointée depuis 2014. Les + 73 % d'adhésions recensées via le site confédéral au regard de l'année précédente, et pour les seuls 5 premiers mois 2020, démontrent aussi qu'il n'y a rien d'irréversible à condition d'enclencher des dynamiques et des initiatives telle que la campagne nationale de syndicalisation actuelle.

Les membres de la direction de l'Union Départementale sont disponibles pour voir avec vous les difficultés qui peuvent être rencontrées, identifier ensemble les raisons du retard des règlements et, si besoin, d'aider le trésorier si elle ou il rencontre des difficultés avec les outils CoGéTise et Cogitiel, voir pour adapter les besoins de formation.

Vous l'aurez compris, de l'implication des trésorier-e-s de syndicats dans la collecte et la redistribution des cotisations des syndiqués, mais aussi dans la prise en compte politique au niveau de la direction du syndicat, dépendent l'existence, le fonctionnement et le rayonnement de la CGT.

Laurent Indrusiak

Syndicalisation à destination des professions et territoires.

Dans la suite du 52^{ème} congrès faisant de la syndicalisation une priorité, le collectif confédéral a décidé le lancement d'une campagne de communication sur ce thème. Cette question est un enjeu essentiel dans la construction du rapport de force. Elle n'est donc, ni à côté, ni en dehors de la stratégie de la CGT, mais totalement intégrée. Pour autant, nous ne pouvons pas nous contenter de déclarations ou de postures. En parler c'est bien, agir c'est mieux. En ce sens, nous avons décidé de lancer cette campagne que nous souhaitons mener sur la durée du mandat.

De nouveaux outils pour le renforcement

Il y a maintenant quelques semaines, nous avons lancé notre campagne. Aussi, la Confédération a souhaité que cette dernière prenne toute sa place dans notre construction revendicative du « jour d'après ». Cependant, le contexte de crise sanitaire ne nous a pas permis de lancer la campagne en allant au contact des salariés comme nous le souhaitions, ainsi il a été proposé de l'impulser par un lancement sur les réseaux sociaux.

Depuis le vendredi 29 mai à 17h00 et tous les vendredis suivants à la même heure, de nombreuses organisations ont joué le jeu en postant les différents visuels sur leurs réseaux sociaux. Les résultats sont au rendez-vous puisque, du 29 mai au 14 juin 2020, ce sont 270 adhésions qui ont été réalisées et payées sur le site pour 155 l'an dernier durant la même période, ce qui représente une progression de 75%.

Des réseaux sociaux à la campagne de terrain, il n'y qu'un pas. Le déconfinement ayant eu lieu, le matériel en support papier (affiches, autocollants, flyers et dépliants) est arrivé dans les organisations. Nombreuses sont celles qui ont décidé de plans de travail durant cet été : collages, déploiements. Afin de lier notre campagne de terrain et les réseaux sociaux, nous proposons aux organisations de faire parvenir les photos des actions de déploiement à l'adresse suivante photos-luttes@cgt.fr, pour que tous les vendredis, celles-ci, à l'image de ce qui avait été fait pour le 1er mai, puissent être compilées et diffusées sous la forme de clips photos.

D'autres éléments sont aujourd'hui connus. Depuis le 1er janvier 2020,

ce sont près de 14 000 nouvelles adhésions réalisées dans l'ensemble de nos syndicats. Ces éléments doivent nous donner confiance et nous encourager à amplifier le renforcement de notre organisation.

Un collectif au service des professions et territoires

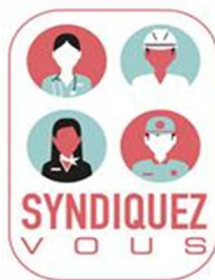
Nous souhaitons aussi rappeler que le collectif confédéral « syndicalisation » se tient à disposition pour aider à mettre en débat les enjeux de renforcement dans les Congrès ou autres Journées d'étude, Comités Généraux, etc....

Notre campagne s'appuie sur plusieurs supports que nous vous présentons :

Un slogan : « Le travail a plusieurs visages, la CGT a le vôtre » Le salariat a beaucoup évolué ces dernières décennies, la CGT doit avoir la capacité d'accueillir ce nouveau salariat. Nous proposons que ce slogan soit inscrit sur tous nos visuels tout le long de la campagne.

Plusieurs supports pour animer la campagne :

Un logo :



Des affiches :



Un flyer :



Un dépliant :



Campagne numérique :

A partir de Vendredi 29 mai à 17h00 et tous les vendredis suivants à la même heure, il est proposé de poster un visuel et la vidéo sur l'ensemble des supports numériques (Facebook, Twitter, site web...). En effet, pour assurer une plus grande visibilité numérique, nous avons besoin que vous vous empariez de la campagne en la partageant au même moment sur vos réseaux, pages FACEBOOK, sites internet... chaque semaine.

PLAN DE FORMATION RÉVISÉ : DERNIER QUADRIMESTRE 2020

Le plan de formation de l'UD, comme une grande partie de l'activité syndicale, a été victime de la pandémie et, de fait, nombre de formations ont dû être annulées ou reportées. Nous publions, ci-contre, le calendrier réadapté au vu des modifications imposées par la crise sanitaire.

Les formations annulées

Le niveau 1 de la 4ème semaine de mars de l'UL de Moulins.
 La formation NAO des 30 et 31 mars de l'UL de Montluçon.
 La journée FANS (accueil) du 23 avril de l'UL de Vichy.
 La formation « Animer un syndicat-Conduite d'une réunion » des 27, 28 et 29 avril de l'UD.
 La formation « Renforcer la CGT » des 11, 12 et 13 mai de l'UD.
 La formation « Histoire du syndicalisme » et « FANS » des 18 et 19 mai sur l'UL de Moulins.
 La formation « Initiation au droit » des 4 et 5 juin sur l'UL de Montluçon.
 Le niveau 1 du 8 au 12 juin également sur l'UL de Montluçon.
 Le niveau 1 du 22 au 26 juin sur l'UL de Vichy.

Les formations reportées

« CSE, prise de mandat, moins de 300 salariés » du 18 au 20 mars reporté du 28 au 30 septembre.
 « Niveau 2, partie 2 » du 6 au 10 avril est reporté du 23 au 27 novembre et remplace le « niveau 2, partie 1 » initialement prévu à ces mêmes dates.
 Le stage « Prudis » du 25 au 29 mai est reporté sur la période du 5 au 9 octobre.
 Et enfin, la journée « santé au travail » coorganisée par l'UD CGT et la Carsat Auvergne, initialement programmée le 2 juillet, est reportée au 10 novembre (voir page 10).

La formation « Communication »

Quand ? Du 21 au 25 septembre.
 Où ? Dans les locaux de l'UD
 Pour qui ? Des militants sensibilisés aux questions de communication : secrétaires de syndicat, élus ou man-

datés. Il est préférable d'avoir fait le 1er niveau pour accéder à cette formation.
 Comment ? Pas de cours magistral mais des exercices, des mises en pratique qui visent à mieux appréhender les mécanismes de la communication. Pourquoi ? Vous aider lors de la rédaction d'un tract, la réalisation d'une affiche, la préparation d'une prise de parole en public... Vous permettre d'être plus à l'aise face à une caméra, lors d'une interview radiophonique. Vous aider lors de la gestion d'un conflit. Vous permettre d'établir un plan de communication, de décrypter quelques notions de communication non verbale...
 Attention : il vous faut respecter le délai d'un mois pour les demandes d'autorisation d'absence pour congé de formation auprès de votre employeur. Pensez à informer l'UD de votre inscription.

Jean-Pascal Pradel



Septembre			Octobre			Novembre			Décembre		
1	M		1	J		1	D		1	M	
2	M		2	V		2	L	Histoire syndicalisme	2	M	
3	J		3	S		3	M	FANS	3	J	
4	V		4	D		4	M		4	V	
5	S		5	L	Prudis	5	J		5	S	
6	D		6	M		6	V		6	D	
7	L		7	M		7	S		7	L	Niveau 1
8	M		8	J		8	D		8	M	
9	M		9	V	9	L		9	M		
10	J		10	S	10	M	Journée d'étude santé au travail	10	J		
11	V		11	D		11	M		11	V	
12	S		12	L	CSE prise de mandat	12	J		12	S	
13	D		13	M		13	V		13	D	
14	L		14	M		14	S		14	L	
15	M		15	J		15	D		15	M	
16	M		16	V		16	L	Santé et travail	16	M	
17	J		17	S		17	M		Niveau 1	17	J
18	V		18	D		18	M			18	V
19	S		19	L		19	J	Retour santé et travail	19	S	
20	D		20	M		20	V			20	D
21	L	Communication	21	M	Initiation au droit	21	S		21	L	
22	M		22	J		22	D		22	M	
23	M		23	V		23	L	Niveau 2 Partie 2	23	M	
24	J		24	S		24	M		24	J	
25	V	25	D		25	M	25		V		
26	S		26	L		26	J	FANS	26	S	
27	D		27	M		27	V		27	D	
28	L	CSE prise de mandat (-300)	28	M		28	S		28	L	
29	M		29	J		29	D		29	M	
30	M		30	V		30	L		30	M	
			31	S					31	J	

Un déconfinement rimant avec mobilisations et revendications

Dans un contexte où la crise sanitaire sert d'accélérateur, ou de prétexte, à la contraction de la masse salariale, à la remise en cause du temps de travail ou à des baisses de salaire, le déconfinement remet au-devant de la scène la conflictualité sociale, différée depuis des semaines et aggravée par la crise économique sous-jacente.

5 juin 2020 : rassemblement interprofessionnel, à l'initiative de l'UD CGT 03, devant le Centre des Finances Publiques d'Yzeure, lors de la venue du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Action et des Comptes Publics. Une délégation, composée de représentants des syndicats CGT de la Fonction Publique et du Secrétaire Général de l'UD CGT 03, a été reçue par le chef de cabinet du Secrétaire d'Etat.

16 juin 2020 : les personnels soignants sont dans la rue : ils veulent des actes ! Au-delà des « Mardis de la colère », initiés par la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale, quatre organisations syndicales (CGT, FO, SUD et UNSA) de la Santé et deux collectifs hospitaliers (Inter-Urgences et Inter-Hôpitaux) ont appelé à une journée nationale d'action le 16 juin 2020. A la CGT, il a été décidé d'élargir cette mobilisation à tous les secteurs d'activités professionnelles. Dans l'Allier, les personnels soignants ont renouvelé leurs revendications lors de

leurs entreprises. Soignants et autres salariés se sont retrouvés, à midi, pour des rassemblements initiés par l'UD CGT 03 sur les lieux habituels de nos bassins d'emploi de Montluçon, Moulins et Vichy.

24 juin 2020 : rassemblement devant l'Inspection Académique, à Yzeure, à l'appel des organisations syndicales CGT, FO, FSU, SNALC et SUD de l'Education. Une délégation a été reçue par l'Inspection Académique.

30 juin 2020 : nouvelle journée nationale d'action des personnels de santé. La santé étant l'affaire de tous et non pas seulement celles des soignants, la CGT appelle, de nouveau, l'ensemble des citoyens, tous usagers de la Santé, à passer du balcon à l'action collective en se joignant, notamment, aux rassemblements organisés devant les CH de Bourbon l'Archambault, Moulins/Yzeure et St Pourçain sur Sioule, les EHPAD de Cusset et Gannat.

1^{er} juillet 2020 : journée d'action et de mobilisation des personnels de l'Aide, de l'Accompagnement et des Soins à Domicile du secteur privé et du public. La CGT appelle à participer, à 14h30, aux rassemblements organisés place Piquand à Montluçon, devant le Conseil Départemental à Moulins et place de La Poste à Vichy (voir page 12).

2 juillet 2020 : délégation interprofessionnelle à l'initiative de l'UD CGT 03 pour soutenir notre camarade Sébastien Claire, secrétaire du syndicat CGT Cheminots de Moulins, convoqué en

conseil de discipline à Lyon. Cette convocation fait suite à celle du 18 mai dernier, à Clermont-Ferrand, où Sébastien s'est vu signifier la sanction envisagée par la direction SNCF pour avoir affiché, sur les vitres du hall de la gare de Moulins, un document interne où figuraient les coordonnées téléphoniques professionnelles de dirigeants de l'entreprise.

Dernière minute : Sébastien obtient 8 jours de mise à pied.

7 juillet 2020 : journée de mobilisation à l'appel de la CGT Carrefour Moulins devant le magasin à la suite de son passage en location gérance et la remise en cause des garanties collectives qui y sont associées. Belle réussite que cette action de blocage des clients regroupant quelques 120 salariés avec des délégations d'autres départements et la présence de nombreux camarades de l'interpro.

9 juillet 2020 : appel à rassemblement lors de l'audience au Conseil de Prud'hommes des camarades du Centre de Tri Postal de Moulins/Yzeure, en droit de retrait depuis février 2020 avec une participation de plus de 100 postiers et militants de la CGT de toutes professions. Délibéré prévu le 6 août.

Mais également en préparation :

- ☞ Le 10 juillet : conférence de presse devant les locaux du siège d'ONET Montluçon.
- ☞ Le 14 juillet : nouvelle journée d'action santé avec manifestation sur la capitale. Une délégation de l'USD CGT santé de l'Allier sera présente.

Gisèle Bascoulergue



plusieurs rassemblements, notamment devant les CH de Bourbon l'Archambault, Montluçon, Moulins, St Pourçain sur Sioule, Vichy, l'EHPAD de Cusset... Les salarié.e.s des autres secteurs d'activités ont été invités, eux aussi, à avoir des initiatives devant

Le nouveau slogan de la poste : Marche ou crève !

Depuis le 15 janvier, le personnel du centre de tri de Moulins a fait valoir son droit de retrait pour des risques psycho-sociaux.

Au regard des informations qui s'affirment depuis des mois, c'est bien l'entêtement de la direction de La Poste qui est le principal obstacle aux solutions qui auraient pu être trouvées rapidement.

Alors que la direction se défait sur ses représentants locaux, nul doute que c'est la traduction concrète d'une stratégie peu soucieuse du service public postal et de la cohésion des collectifs de travail qui est à l'œuvre. « Ils vont finir par couler notre

boîte ! », tels sont les propos des salariés.

Ils s'adressent, bien entendu, aux dirigeants actionnaires. Des actionnaires qui jouent aujourd'hui le pourrissement à tous les étages, qui imposent une réorganisation d'ensemble et qui restent sourds aux propositions de la CGT comme aux attentes immédiates des postiers.

Le fait d'avoir poussé le conflit de Moulins à privilégier une issue juridique, est symptomatique d'une direction enfermée dans son déni de réalité, comme enchaînée à son propre récit de sa stratégie.

Rendez-vous le 9 juillet au tribunal des prud'hommes de Moulins

Christelle Hebrard



Réaction de Jérôme Auclair, syndiqué CGT FAPT Allier

Echo-Flash : Pourquoi es-tu en droit de retrait ?

Depuis l'arrivée du directeur en octobre 2018, nous subissons un management par la terreur. La pression managériale est omniprésente. Nous devons rentrer à l'heure tout en ayant distribué tout le courrier, ce qui est infaisable. Les règles RH sont bafouées.

Je partais travailler avec la peur d'avoir, à tout moment, une sanction disciplinaire et c'est d'ailleurs ce qui m'est arrivé le 14 janvier 2020 avec la notification d'un blâme, suite à la journée d'action du 5 décembre contre la réforme des retraites.

Plusieurs de mes collègues sont dans le même cas, allant même jusqu'à des mises à pied conservatoire voire même des conseils de discipline.

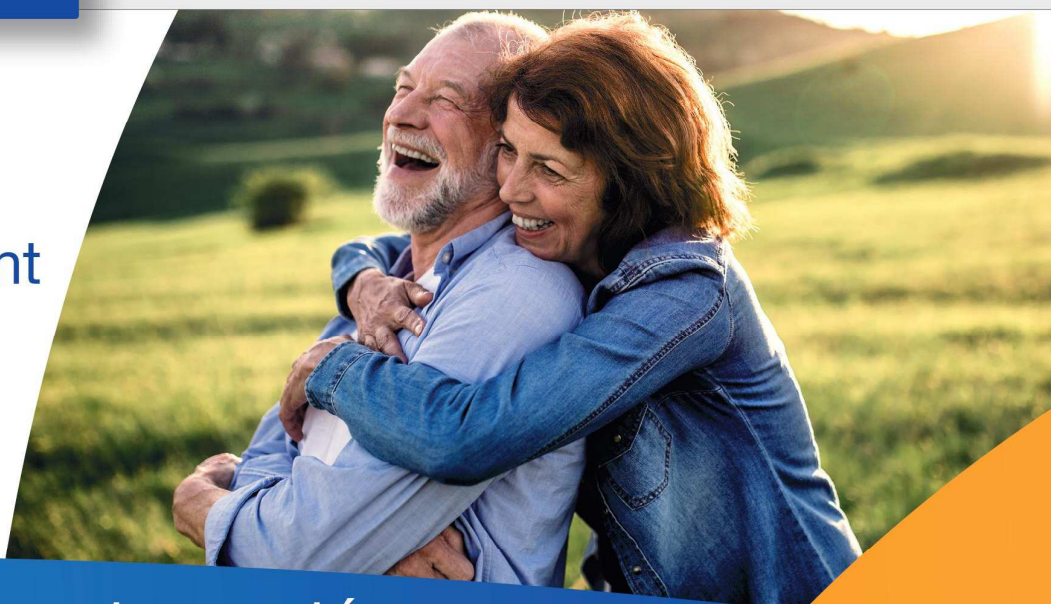
La réorganisation du 9 juillet 2019 n'a fait qu'accentuer la gravité de la situation entraînant une surcharge de travail et des positions de travaux inadaptées.

Devant une direction sourde à nos revendications, je fais valoir mon droit de retrait afin de préserver ma santé physique et mentale.

GAMME INDIVIDUELLE

- TNS - ENTREPRISE - AGENTS TERRITORIAUX - IARD

Avec vous,
à chaque instant



Engagée pour votre santé

• Vichy

30 bd. Gambetta
03207 Vichy Cedex

• Montluçon

73 av. de la République
03100 Montluçon

• Moulins

87 rue d'Allier
03000 Moulins

• Clermont-Ferrand

16 rue Saint Genès
63000 Clermont-Ferrand

www.mutuale.fr

JOINDRE UN CONSEILLER

02 54 56 41 41

Régie par le code de la mutualité soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité et immatriculée à l'INSEE sous le numéro 775 369 887

9



Mutuale
La Mutuelle Familiale
Section Auvergne

La CGT et la Carsat organisent la journée santé travail cet automne

Comme chaque année, l'Union Départementale a décidé de proposer une journée d'étude santé travail. Celle-ci, habituellement prévue début juillet, est reprogrammée en novembre prochain. Nous avons décidé du thème suivant : « l'organisation du travail face à la pandémie ». Sous chapitres : Télétravail et Rôle des CSE/CSSCT/CHSCT.

Une pandémie aux conséquences multiples sur le lieu de travail

Durant la crise de la Covid-19, la santé des travailleurs a été malmenée. Certains ont été contraints d'aller travailler tous les jours, sans masque ni protection, y compris dans des secteurs non essentiels à la lutte contre la pandémie. D'autres ont été épuisés en télétravail.

Si le gouvernement se refuse à donner des chiffres, nous savons que de nombreux salariés ont été contaminés sur le lieu de travail, que certains sont décédés tandis que d'autres auront de lourdes séquelles liées à leur passage en réanimation.

Aujourd'hui, tous les ministres, tous les patrons, n'ont que ces mots en bouche : « la reprise économique ». Là encore, ils ont prévu de faire payer la crise aux travailleurs. Pour certains, c'est le licenciement économique, pour d'autres le chômage partiel prolongé et pour celles et ceux qui bossent, c'est la course à la productivité au détriment de la santé. La santé au travail a été et reste donc une question centrale. Parce que la santé est un droit humain fondamental, le travail ne doit pas être un facteur d'atteinte à la santé physique et mentale. Il doit, au contraire, permettre à toutes et tous, quel que soit l'âge, le métier, l'état de santé, de contribuer, par son utilité sociale, à l'activité collective. Cela passe par la nécessité d'adapter les postes de travail au lieu de multiplier les licenciements pour inaptitude.

Alors que la Constitution précise que « tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail », nous avons pu constater que gouvernement et patronat ont passé outre en imposant des modifications importantes

des conditions de travail sans consulter les représentants du personnel. Aujourd'hui, ils souhaitent que la santé des travailleurs soit soumise aux impératifs économiques en faisant prévaloir leurs profits sur notre santé.

Au travail, ce sont les salarié.e.s qui risquent leur vie, c'est donc à eux, à travers leurs représentants syndicaux, de décider de leurs conditions de travail ! Il est urgent de conquérir des droits nouveaux pour les travailleurs !

Des salariés décideurs collectivement de leurs conditions de travail

Le gouvernement a profité de la Covid-19 pour tenter de remettre en cause le droit de retrait en cas de danger grave et imminent. Nous revendiquons une protection intégrale contre toute forme de pression et de sanction liées à l'utilisation du droit de retrait.

Des CSE consultés sur l'organisation du travail : les nouveaux comités sociaux et économiques (CSE), qui ont remplacé les Comités d'Entreprise, Délégués du Personnel et Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT), ont dû affronter cette crise sans pouvoir jouer leur rôle de contrôle et de protection de la santé des travailleurs. Les CSE ont été, au mieux, informés des décisions prises par les employeurs, souvent sans consultation sur les nouvelles organisations du travail liées à la continuation de l'activité ni sur le port et la nature des équipements de protection individuelle (masques...).

Des CSE et CHSCT consultés sur le télétravail et capables de défendre le droit à la santé

Le confinement a conduit des millions de salariés à devoir rester chez eux pour travailler. Les conditions

de travail ont été souvent difficiles. Les entreprises et établissements ne se sont pas préoccupés des moyens mis à disposition, des rythmes de travail difficiles, de la garde des enfants incombant souvent aux femmes...

Les CSE du secteur privé se sont retrouvés à gérer simultanément le chômage partiel, le risque économique et les questions de santé au travail, sans être formés sur ce sujet ni mobilisés spécialement. La disparition des CHSCT a pesé lourdement durant cette crise. Pour renforcer le poids des représentants du personnel, il faut qu'ils puissent s'appuyer sur l'avis collectif des travailleurs qui doivent pouvoir discuter librement de leurs conditions de travail hors présence de la hiérarchie.

La crise sanitaire que nous venons de traverser a modifié en profondeur la perception que les salariés peuvent avoir sur ce que l'on appelle le collectif de travail.

Nous vous proposons d'aller plus loin lors de notre journée d'étude. Celle-ci se tiendra le mardi 10 novembre 2020 à l'espace Bocage à Tronget. Nous vous invitons dès maintenant à cocher cette date dans vos agendas. Un courrier avec l'ensemble des modalités vous parviendra rapidement.

Laurent Indrusiak

ORGANISATIONS SYNDICALES

**J'ai le pouvoir
de protéger
mon activité
syndicale.**



Ce qui est essentiel pour nous à la Macif, depuis plus de 30 ans, c'est de protéger l'activité syndicale de nos partenaires.

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants.
C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, la Macif est à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Contactez-nous : partenariat@macif.fr

Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi



Les garanties et prestations sont accordées dans les conditions et limites des contrats souscrits.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de Banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 (www.orias.fr).

Les invisibles en pleine lumière

C'est sous un ciel capricieux que se rassemblent, pour une grande première, à Montluçon, Vichy et Moulins, les aides à domicile comme dans plusieurs autres villes de France ce mercredi 1er Juillet. A l'origine de ce mouvement, Cécilia Amand, 29 ans, assistante de vie aux familles dans le bassin Montluçonnais qui fédère un appel relayé par les réseaux sociaux. Cécilia a accepté de répondre à quelques questions pour mieux comprendre les motivations de son action.



Echo-Flash : Tu es à l'origine d'un appel à la mobilisation des aides à domicile sur les réseaux sociaux. Peux-tu nous en dire un peu plus sur tes motivations et la façon dont ton appel a été relayé ?

Cécilia Amand : Le métier d'aide à domicile est un métier avant tout humain, qui répond aux besoins fondamentaux de nos anciens et des personnes en situation de handicap. Au-delà des tâches que nous accomplissons au quotidien, que ce soit du ménage, de la préparation des repas, des courses ou de l'aide à la toilette, nous sommes avant tout une visite, une oreille attentive et parfois même le rayon de soleil de ces personnes quand la famille habite loin et qu'ils ne sortent pas beaucoup, voire pas du tout comme cela était le cas pendant le confinement. Donc je le répète, dans ce métier c'est l'humain qui prime avant tout. Et pour toutes ces raisons, il mérite qu'on se batte pour plus de reconnaissance. Pendant la crise, j'ai donc créé un groupe Facebook qui m'a permis de constater que les problèmes des salariées du secteur de l'aide à domicile étaient les mêmes pour toutes, et j'ai fait la rencontre d'une collègue du métier, Anne, qui a eu l'idée de créer notre collectif « la force invisible des aides à domicile ». C'est ce qui nous a permis de lancer ce fameux appel à la grève et manifestations dans plusieurs départements via les réseaux sociaux. Nous

avons pu aussi compter sur les médias locaux pour l'Allier et bien sûr la CGT pour nous accompagner le jour J.

E.F. : Avec 130 participants dans l'Allier lors de cette première mobilisation du 1er juillet, on imagine que les attentes et revendications sont nombreuses. Peux-tu nous citer les principales ?

C.A. : Les principales revendications, que nous exposons à travers notre collectif pour le métier d'aide à domicile, portent sur la reconnaissance, la revalorisation salariale, ou encore celle des indemnités kilométriques... avoir une seule et même convention collective pour l'ensemble de la profession, et être reconnu également auprès du ministère de la santé. Un autre vecteur de nos propositions concerne les formations qui devraient être mise en place obligatoirement au moins dans la première année. Notre métier permet le maintien à domicile de nos anciens, cela revêt une grande importance, que ce soit pour leur permettre de garder leurs repères, ou pour compenser le manque de place et de moyens pour obtenir un placement en maison de retraite.

Le travail est féminisé à 95 % et comme nous l'avons marqué sur une banderole pendant la manifestation « aides à domicile = femmes = sous payées », une situation qui doit changer et il est important de saluer le courage de ces salariées quant à leurs conditions

de travail, les amplitudes horaires qu'elles acceptent, ainsi que leurs présence les week-ends et pendant la crise sanitaire.

E.F. : Après cette première étape, quelles sont les suites qu'il est possible d'envisager et comment, d'après toi, la CGT peut-elle apporter aide et soutien ?

C.A. : Le collectif « la force invisible des aides à domiciles » a effectivement l'intention de continuer le combat, que ce soit en envoyant des courriers aux politiques, en continuant d'unir le maximum d'aides à domicile et en essayant d'obtenir le soutien des citoyens. Il est important que les gens prennent conscience aujourd'hui des besoins qui ne cessent de s'accroître dans notre pays face au vieillissement. Nous devons toucher les consciences en témoignant, à travers les médias, des situations de nos aînés et de celles des salariées. Nous espérons que la CGT pourra nous venir en aide quand une décision sera prise pour une nouvelle grève et manifestation en ayant une place dans les réunions qu'ils peuvent mettre en place pour parler du métier et peut-être dans les rendez-vous avec des responsables des départements.

Propos recueillis par J.P. Pradel